



# CAJO

Commission des alcools  
et des jeux de l'Ontario

# PROGRAMME « DERNIER VERRE »

FICHE DE RENSEIGNEMENTS PRÉPARÉE PAR LA COMMISSION DES ALCOOLS ET DES JEUX DE L'ONTARIO



Le programme « Dernier verre » a été lancé en juillet 2011 en tant que projet pilote; quatre services policiers (Sudbury, Durham, London et Ottawa) ont informé la CAJO d'infractions liées à la conduite en état d'ivresse où la personne coupable a nommé un établissement pourvu d'un permis comme dernier endroit où elle avait consommé de l'alcool. Ces renseignements ont permis à la CAJO de parfaire la formation des titulaires de permis pour que ceux-ci soient mieux à même de s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de la réglementation. Dans certains cas, la CAJO a décidé de porter une attention particulière sur le plan de la réglementation aux établissements pourvus d'un permis mentionnés dans plusieurs rapports. Les résultats du projet pilote ont été encourageants : les titulaires de permis ont salué la sensibilisation accrue grâce au programme, et les services policiers considéraient ce dernier comme un complément d'autres initiatives ciblant la conduite en état d'ivresse. La CAJO a fait du programme « Dernier verre » une initiative permanente en 2012 et continue à miser sur son succès.

## Principes clés

- Renforcement de la sécurité publique, lutte contre la conduite en état d'ivresse et réduction du service d'alcool excessif
- Mise en relation d'incidents liés à la conduite en état d'ivresse et d'établissements pourvus d'un permis

- Partenariat proactif avec les autorités locales d'application des lois
- Formation et sensibilisation
- Promotion de la conformité
- Consignation des incidents liés à la conduite en état d'ivresse pendant six mois consécutifs

### Étape 1 : 1<sup>er</sup> rapport de police

L'inspecteur rencontre le titulaire de permis pour l'informer de l'incident et lui rappeler de surveiller la consommation de ses clients.

### Étape 2 : Autres rapports de police

L'étape 1 est répétée, on remet une feuille de conseils, et on passe en revue l'information sur l'autorisation à l'ivresse ainsi que la vente et le service d'alcool aux clients en état d'ivresse.

### Étape 3 : Rapports de police supplémentaires

L'inspecteur rencontre le titulaire du permis, lui explique que l'établissement fera l'objet d'un nombre accru d'inspections, l'informe sur l'approche de la conformité fondée sur les données et lui adresse une lettre.

## Mesures disciplinaires

- Avertissement, amende, suspension ou révocation

## Procédure de production de rapports pour le programme « Dernier verre »

1. Ce programme ne concerne que les incidents liés à la conduite en état d'ivresse pouvant être associés à un établissement pourvus d'un permis.

2. Les services policiers participants sont informés de l'endroit où la personne ayant conduit en état d'ivresse a consommé sa dernière boisson alcoolisée.
3. Les renseignements sur le lieu de la dernière consommation doivent être aussi précis que possible et inclure le nom, l'emplacement et l'adresse municipale de l'établissement. Le rapport doit préciser le nom du service policier ou du détachement de la Police provinciale de l'Ontario, ainsi que le numéro d'incident de la police pour permettre le recoupement des renseignements. S'il est impossible de déterminer l'adresse exacte, les agents doivent obtenir le plus de renseignements possible afin d'éviter toute confusion quant à l'établissement concerné. Cette mesure est particulièrement importante dans le cas des incidents impliquant des établissements franchisés ou appartenant à une chaîne.
4. Les services policiers envoient les renseignements à la CAJO par courriel à l'adresse **PoliceReports@agco.ca**.
5. Dans la plupart des cas, un rapport d'incident contenant les renseignements pertinents suffit pour le programme « Dernier verre ».

---

Pour en savoir plus, appelez le Service à la clientèle de la CAJO au 416-326-8700 ou au 1-800-522-2876 (sans frais en Ontario), ou visitez notre site Web au **[www.agco.ca/fr](http://www.agco.ca/fr)**.